



UNE EXPOSITION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DU MÉLÈZE AU PALMIER

NATURE, CULTURES ET PAYSAGES DES ALPES-MARITIMES



Édition 2011

Sommaire

1.	La diversité végétale	3
2.	Les défrichements	4
3.	L'exploitation du bois	5
4.	La forêt et l'élevage	6
5.	La sauvegarde des forêts	7
6.	Le reboisement.....	8
7.	L'expansion de la forêt et la conservation des espaces naturels	9
8.	L'organisation du terroir	10
9.	Les céréales.....	11
10.	La vigne.....	12
11.	L'olivier et l'arboriculture	13
12.	Les plantes à parfum.....	14
13.	L'endiguement et le maraîchage.....	15
14.	La fleur coupée.....	16
15.	Le recul des terres agricoles	17
16.	Les jardins utilitaires et d'agrément	18
17.	L'acclimatation des végétaux exotiques	19
18.	Les jardins des hivernants.....	21
19.	Le renouvellement de l'art des jardins au XX ^e siècle	22
20.	Les jardins publics	23
21.	La ville dans la nature.....	24
22.	Les parcs suburbains.....	25

1. La diversité végétale

Les Alpes-Maritimes se caractérisent non seulement par un aspect montagneux mais aussi par un relief extrêmement accidenté. Le climat marqué par les caractéristiques méditerranéennes connaît d'importantes différences en fonction de l'altitude. Températures élevées et pénurie des précipitations en été engendrent une sécheresse néfaste pour la végétation. L'étagement de la végétation est particulièrement net. Les Alpes-Maritimes abritent un monde végétal complexe d'une remarquable richesse. Les régions les plus basses et les plus proches de la mer hébergent des essences typiquement méditerranéennes. Le pin d'Alep domine largement. Les taillis sont peuplés principalement de chênes verts et de quelques chênes lièges vers l'Estérel. De 1 100 à 1 600 mètres la région alpestre est caractérisée par le hêtre, le sorbier, l'alisier, le sapin, l'épicéa, et le pin sylvestre. Le mélèze apparaît à la partie supérieure. De 1 600 à 2 200 mètres la région subalpine abrite mélèze, pin à crochet et pin cembro qui, en se raréfiant progressivement au delà de 2 000 mètres, laissent la place aux étendues herbeuses des alpages, domaine privilégié du pastoralisme estival.



Végétation naturelle de l'étage méditerranéen, La Valmasque, juillet 2006, photographie J-F. Boué.

1. **Carte des précipitations annuelles moyennes dans les Alpes-Maritimes de 1955 à 1980**, service météorologique de l'aéroport de Nice.
2. **Carte de la végétation des Alpes-Maritimes au 1/200 000 établie par Ozenda, mars 1956**, 1 Fi 495.
3. **Végétation naturelle de l'étage méditerranéen, La Valmasque, juillet 2006**, photographie J-F. Boué.
4. **Végétation naturelle de l'étage alpestre, entre Lucéram et Sospel, juillet 2006**, photographie M. Graniou.
5. **Végétation naturelle de l'étage alpin, haute Tinée, juin 2006**, photographie M. Graniou.

2. Les défrichements

En se sédentarisant, l'homme a défriché le manteau forestier par brûlis pour disposer de terres à ensemercer avec des végétaux lui assurant sa subsistance et a exploité le bois. La pression démographique a progressivement élargi la déforestation autour des noyaux d'implantation. Les zones de basse altitude plus propices à l'agriculture et à la construction de routes facilitant les échanges ont très tôt été dépouillées d'une bonne part de leurs forêts. C'est sur la bande littorale que l'homme est intervenu de la manière la plus spectaculaire au point de modifier fondamentalement le paysage traditionnel. Au Moyen-âge, tandis que le moyen pays livré à la pioche des agriculteurs se répartissait en terres cultivées, terres gastes, couvertes de friches, et forêts ouvertes à la dépaissance, le haut pays subissait la charge excessive des troupeaux transhumants. L'écobuage a ouvert de larges essarts dans les versants boisés incapables de se régénérer sous la dent destructrice du bétail. La forêt était l'objet de toutes les convoitises et le souci de protection a rapidement conduit à en limiter l'accès et l'utilisation par des mises en défens, souvent objets de conflits entre seigneurs et communautés.



Vidimus par Pierre de Belloforti des titres de droits de bandite accordés à la communauté d'Èze, 25 juillet 1497, E 74 DD supplément.

6. **Sentence royale à la suite de destruction de bois à Belvédère, 8 avril 1346, E 102/36 FF1**
7. **Commande d'une coupe de bois par l'évêque de Grasse dans la pinède de La Napoule, 2 décembre 1380, 3 E 79/25.**
8. **Vidimus par Pierre de Belloforti des titres de droits de bandite accordés à la communauté d'Èze, 25 juillet 1497, E 74 DD supplément.**
9. **Dégâts occasionnés par les habitants de Cannes et du Cannet dans la forêt des Ribes en défrichant par brûlis et état des bois incendiés, 1734, H 654.**
« Il est à remarquer que les habitants de Cannes et du Cannet en usant de l'usage qui lui a été accordé ont fait des deffrichements considérables. Pareils deffrichements faits à cause de plusieurs incendies qui ont emporté des quartiers entiers et les plus peuplés d'arbres. »

3. L'exploitation du bois

L'agriculture n'explique pas à elle seule la régression de la forêt. La construction faisait largement appel aux bois locaux pour les planchers, les charpentes, les toitures en bardeaux de mélèze, le mobilier et les outils. Dès le Moyen Âge on s'est soucié de réglementer l'usage et l'exploitation des bois comme source importante de revenus. Les bois de résineux, les « bois noirs », les plus prisés par opposition aux « bois blancs », les feuillus, jouaient un rôle essentiel dans l'exploitation et faisaient l'objet d'une âpre concurrence entre communautés. Les marchands niçois utilisaient ces bois pour la construction mais aussi pour le commerce d'exportation. La forêt était largement sollicitée comme bois d'œuvre en particulier pour de gros ouvrages comme les ponts. La forêt était aussi une réserve de combustible pour la fabrication du charbon de bois et pour alimenter les fours à chaux. Le bois chargé de résine permettait de fabriquer de la poix et des torches et, sur le littoral, les marins en utilisaient abondamment pour la pêche au lamparo. La Marine entièrement en bois était dévoreuse de forêt, réclamant les plus beaux arbres notamment pour les mâts des navires.

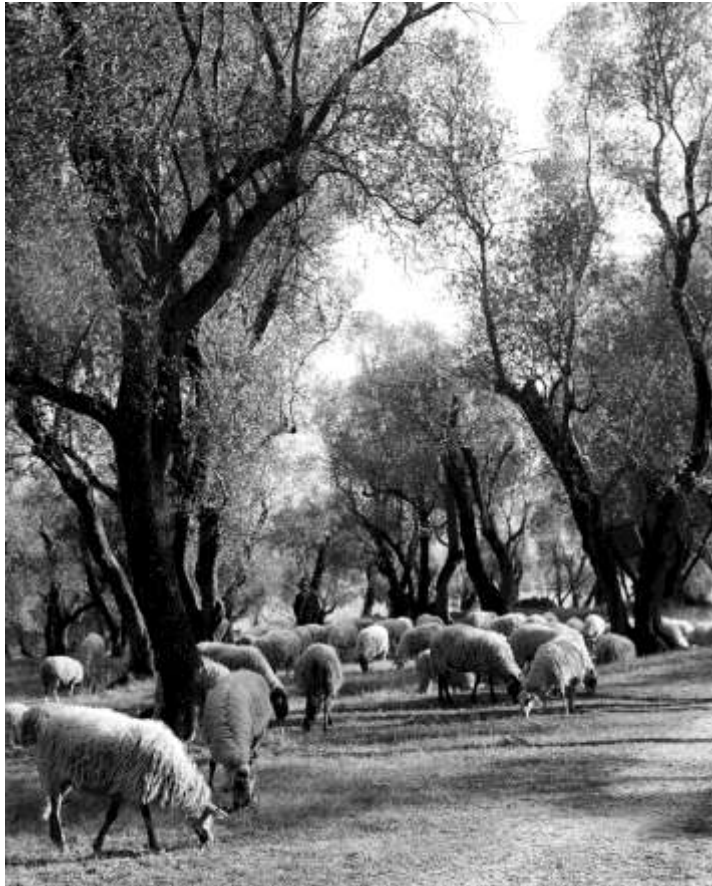


Dessin d'un pont en bois à Puget-Théniers, 1857, E45 145.

10. **Lettre de Louis XIV à la duchesse de Savoie au sujet des travaux dans le Var à Puget-Théniers destinés à faciliter le flottage des bois coupés dans les communes du Castellet, de Méailles et du Fugeret pour approvisionner les chantiers de construction navale de Toulon, 22 septembre 1662, Ni Fiume Varo, m 1 n° 24.**
11. **Certificat de la communauté du Broc attestant que les coupes de bois sont limitées aux nécessités de chauffage des maisons, 2 mai 1730, E 97/120 HH 4.**
12. **Rapport d'expertise cadastrale de Mougins au sujet de l'exploitation des bois pour faire des chevrons et alimenter les fours des fabriques de poterie de Vallauris, 1818, 3 P 6.**
13. **Dessin d'un pont en bois à Puget-Théniers, 1857, E 45/145.**
14. **Photographie d'une grange avec couverture en bardeaux de mélèze à Saint-Etienne-de-Tinée, vers 1930, 23 Fi 1787.**

4. La forêt et l'élevage

Au Moyen Âge la place de l'élevage était prépondérante dans l'économie et les troupeaux bénéficiaient d'un domaine extrêmement vaste depuis les premières collines jusqu'aux alpages. Ce n'étaient pas seulement les terres gastes, les friches incultes, mais aussi les forêts, où se pratiquait le glandage, et les terres agricoles en jachères ou libérées de leurs récoltes. Les parcours se composaient, d'une part, des pâturages d'hiver et de printemps, d'autre part, des pâturages d'été. La stabulation abrégée par le peu de ressources fourragères conduisait à une longue occupation du terrain qui compromettait la production des pâturages par le piétinement du sol. Les troupeaux formés pour une bonne part de chèvres pacageaient dans les coupes de bois et empêchaient ainsi leur régénération. Ce n'est qu'à la fin du



Troupeau de moutons pâturant sous les oliviers, photographie Sauser, s.d. vers 1930, 21 Fi 84.

XIX^e siècle que s'est produite une transformation radicale avec la régression de l'élevage ovin et caprin

liée à l'amorce de désertification rurale à partir des plus hautes implantations humaines et l'extension de l'élevage spéculatif des bovins favorisé par la demande de produits laitiers des villes côtières en plein essor démographique par le fait du tourisme.

15. **Achat par deux habitants de Châteauneuf des droits de glanage, pâturage et passage des porcs et autres avérages dans la forêt du lieu inhabité de Roquefort de la Saint-Michel au mois de mai suivant, 15 octobre 1437, 3 E 79/62.**
16. **Arrentement par la communauté de Cagnes à Guillaume Franconis de La Brigue de la moitié du défens de la communauté avec la terre gaste pour trois saisons d'hivernage, 29 octobre 1470, 3 E 79/114.**
17. **Chèvres sur des roches escarpées, vers 1900.** Photographie Victor de Cessole, Ville de Nice, bibliothèque du chevalier de Cessole.
18. **Troupeau de moutons pâturant sous les oliviers. s.d. vers 1930.** Photographie Sauser, 21 Fi 84.
19. **Moutons dans les alpages au camp des Fourches, octobre 2001.** Photographie M. Graniou.

5. La sauvegarde des forêts

Dès le XVIII^e siècle, fut émise l'idée que le déboisement avait des effets désastreux en amplifiant le ravinement des sols dénudés. Cette prise de conscience d'un problème écologique se traduisit par des mesures administratives dans le code forestier français et le règlement sarde de 1822. Mais des exploitations massives continuèrent. Certaines communes sur la pression des marchands de bois et des entrepreneurs de pâturage ont concédé des coupes inconsidérées. C'est surtout le mode d'exploitation forestière qui était particulièrement déficient, puisque l'assiette de coupes considérables et rapprochées, dans un même canton forestier, était la règle. Facteur de reconstruction du milieu naturel, le recul pastoral a facilité la tâche des forestiers. L'application du régime français de soumission de la gestion des forêts communales à l'administration forestière avait mis fin à certains abus mais la population se plaignait des restrictions. C'est la loi du 28 juillet 1860 qui a ouvert la voie à une politique déterminée de sauvegarde des terrains de montagne par le reboisement et le gazonnement. Cette loi envisageait des reboisements obligatoires mais ces mesures se heurtèrent à des populations vivant pour l'essentiel des produits de l'élevage.



Bassin de réception, berges en éboulement dans les terres du torrent de Péroucie, affluent du Var à Villeneuve-d'Entraunes, 1^{er} août 1887. Photographie Eaux et Forêts, 23 Fi 43.

20. **Lettres patentes du duc de Savoie Victor Amédée II, vu l'importance du bois et des dégâts occasionnés par les torrents sur les terres dénudées, ordonnant aux communautés de choisir des sites pour replanter des arbres en y interdisant le pâturage du bétail, 16 février 1701, 2Aff 35.**
21. **Bassin de réception, berges en éboulement dans les terres du torrent de Péroucie, affluent du Var à Villeneuve-d'Entraunes, 1^{er} août 1887. Photographie Eaux et Forêts, 23 Fi 43.**
22. **Versant nord de la tête de Méléze dans le Var supérieur à Guillaumes montrant de nombreux mélèzes secs et une pelouse très dégradée, 1^{er} juin 1945. Photographie Eaux et Forêts, 23 Fi 2063.**

6. Le reboisement

La loi du 4 avril 1882 permit de réactiver le processus de reconstitution du manteau forestier alpin en instaurant des périmètres de reboisement. Cette loi de restauration et de conservation des terrains en montagne apportait des modifications essentielles en introduisant le droit d'expropriation et en créant huit périmètres de reboisement dans les Alpes-Maritimes représentant 20 000 hectares répartis entre Paillon, Vésubie, Var supérieur, Var moyen, Tinée, Estéron, Roya et Loup.



Les études préliminaires ont mobilisé toute l'énergie des inspecteurs des forêts Hallauer et Vincent qui ont dû lutter contre des oppositions farouches. D'ailleurs la longueur des procédures n'a permis de concrétiser les projets, après celui du Paillon, qu'en 1889 pour le Var supérieur, 1895 pour la Vésubie, 1897 pour la Tinée et seulement 1912 pour le Loup. Le pin sylvestre, essence dominante à l'état spontané dans les forêts de moyenne montagne, a été très largement utilisé dans les divers reboisements des Alpes-Maritimes entre 600 et 1 500 m. C'est le pin noir d'Autriche qui a été la principale innovation de l'intervention humaine. Il n'existait pas à l'état naturel et a été introduit par Demontzey en raison de son extrême rusticité en toutes conditions.

Travaux de reboisement et d'endiguement d'un torrent à Villeneuve d'Entraunes, 1^{er} septembre 1906. Photographie Eaux et Forêts, 23 Fi 265.

23. **Carte du boisement de la partie montagneuse des Alpes-Maritimes**
24. **Plan du périmètre de reboisement de la Vésubie (les zones reboisées sont en rouge), 1885, 7 M 730.**
25. **Bassin de réception du Paillon et montagne de Saint-Michel à Lucéram, 1^{er} octobre 1888.** Photographie Eaux et Forêts, 23 Fi 888.
26. **Le même site en juillet 2006,** photographie M. Graniou.
27. **Travaux de reboisement et d'endiguement d'un torrent à Villeneuve d'Entraunes, 1^{er} septembre 1906.** Photographie Eaux et Forêts, 23 Fi 265.

7. L'expansion de la forêt et la conservation des espaces naturels

Le travail méthodique des forestiers et le repli des activités d'élevage ont permis à la montagne de retrouver sa vocation forestière. Le paysage des montagnes des Alpes-Maritimes a ainsi considérablement évolué au cours du dernier siècle par un reboisement essentiellement naturel qui atteint des proportions étonnantes. La couverture forestière est passée de 90 000 hectares à 152 000 hectares entre 1878 et 1975 représentant 36 % du département pour atteindre même 45 % à la fin du siècle. Malgré les feux de forêts dévastateurs mais cantonnés pour l'essentiel à la frange littorale, malgré les maladies comme celles qui touchent le châtaignier ou le sapin et les effets néfastes de certaines pollutions, la forêt régénérée ne cesse de progresser confortée par le souci de conservation des espaces naturels. C'est dans ce contexte, après avoir été longtemps combattu comme une entrave au développement économique fondé sur l'essor des stations de ski, que le Parc national du Mercantour a été créé en 1979 pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur d'un milieu naturel remarquable. La puissante chaîne de montagnes qui en constitue le cœur et le vaste territoire qui lui est associé à la périphérie recèlent une flore exceptionnelle.



Forêt de mélèzes, Castérino, octobre 2004, photographie K. Valensi.

28. Carte au 1/250 000 du projet de parc national du Mercantour, 24 avril 1978, 173 W 630.
29. Tract de l'association des Amis du Parc National du Mercantour en faveur de sa réalisation, 173 W 626.
30. Article de *La Vie agricole et Coopérative*, sur les oppositions au parc national du Mercantour exprimées lors de l'enquête publique, n° 246, octobre 1978, 173 W 641.
31. Lac des Grenouilles, octobre 2004, photographie K. Valensi.
32. Forêt de mélèzes, Castérino, octobre 2004, photographie K. Valensi.

8. L'organisation du terroir

L'essentiel du territoire étant montagneux, avec des fortes déclivités et une mince couche de terrain fertile, les habitants ont été contraints de constituer des banquettes (*faïssa* en provençal) afin de disposer de petits plans horizontaux placés en amphithéâtre les uns sur les autres et soutenus par des murs de pierre sèche bâtis en talus. La technique a été employée jusque dans les villages d'altitude mobilisant toute l'énergie des paysans pour les maintenir en état. Dans ce pays clos où le transport était périlleux, le paysan était trop pauvre pour acheter des produits importés car lui-même n'était pas en mesure de dégager des excédents. L'agriculture était donc l'élément capital qui devait produire sur place tout ce qui était nécessaire à la population. Pourtant, le relief et la nature des sols réduisaient grandement la surface exploitable. La discontinuité du territoire agricole jusque sur le littoral est restée un élément marquant du paysage. Sur les coteaux préalpins où s'étagait l'oliveraie, de vastes forêts enserraient et fractionnaient des zones plus ou moins réduites d'agriculture cohérente. Les terrasses étroites et un parcellaire morcelé, mais dénué de clôtures, conduisaient à un entassement des cultures.



Plan cadastral aquarellé d'Utelle, section H des Ginestes montrant les cultures sur la rive droite de la Vésubie (vignobles et olivettes notamment), CE P 241.

33. **Plan cadastral aquarellé d'Utelle, section H des Ginestes montrant les cultures sur la rive droite de la Vésubie (vignobles et olivettes notamment), 1807.** CE P 241.
34. **Terrasses aménagées autour du village de Mollières, en haute-Tinée, 1898.** Photographie Victor de Cessole, ville de Nice, bibliothèque de Cessole, n° 846.
35. **Le village de Thiéry surplombant les terrasses de culture, 1890.** Photographie Victor de Cessole, ville de Nice, bibliothèque de Cessole, n° 1443.
36. **Terrasses de culture dans l'Estéron à Toudon, 1897.** Photographie Victor de Cessole, ville de Nice, bibliothèque de Cessole n° 435.

9. Les céréales

La majeure partie des terres exploitées était consacrée aux céréales. Elles étaient présentes sur les deux tiers des terres soit seules pour moitié, soit en association avec d'autres productions, blé et vigne pour l'autre moitié. « Ce que les agriculteurs demandent principalement à la terre, ce sont des céréales et pour les obtenir ils défrichent sans cesse ». Cette



Labour avec des bœufs dans un terrain complanté d'oliviers, vers 1930, photographie Sauser, 21 Fi 37.

organisation de l'exploitation fondée sur l'arboriculture et les cultures intercalaires vivrières avait pour but de produire tout ce qui était nécessaire à la consommation familiale en tirant le maximum de parcelles de terre aux dimensions réduites et en diversifiant les productions pour se prémunir contre les aléas liés aux conditions climatiques et aux maladies. Les céréales constituaient l'élément principal de subsistance. Leur rendement faible qui tenait à des méthodes culturales archaïques ne générait pas d'excédents. On récoltait au mieux huit quintaux à l'hectare. La disponibilité restreinte satisfaisait difficilement la consommation paysanne et l'entrée des campagnes dans le circuit commercial à la fin du XIX^e siècle condamna toute l'économie de subsistance. La chute a été brutale. Pour le département la superficie en céréales est passée de 27 000 hectares en 1862 à 5 500 hectares en 1929.

37. **Contrat de location de terre au terroir de Châteauneuf comportant un assolement triennal avec deux années de froment (annone) et une année de jachère, 31 janvier 1378, 3 E 79/2.**
38. **Expertise cadastrale de la commune de Saint-Laurent montrant les trois grandes productions de l'agriculture provençale traditionnelle : vin, huile et blé, 30 octobre 1834, 3 P 9.**
39. **Statistique des semences, récoltes et consommation de céréales et de légumes des familles de Beuil, 1773, E 57 HH 2.**
Pascal Carlon, 58 ans, sa femme Camille Robuon 51 ans, son fils Jean-Baptiste 25 ans, sa belle-fille Magdeleine 20 ans, sa fille Cécile 19 ans ; il a un rub de laine ; produit 10 émines de froment, en sème 1.4, en consomme 1, produit 40 émines de seigle, en sème 6, en consomme 10, produit 11 émines d'orge, en consomme 4, produit 18 émines de légumes en sème 1.2 et en consomme 1 ; possède 1 âne, 2 vaches, 1 taureau, 1 génisse, 5 moutons, 1 bélier, 39 brebis, 4 agneaux et 1 chèvre.
Total pour la communauté : habitants 448 ; laine lavée : 59.6 rups, non lavée : 47 rups ; froment : 173.2 quintaux ; seigle : 1 306 quintaux ; orge : 345.5 quintaux ; légumes : 171 quintaux ; bétail : 20 poulains et jeunes mulets, 50 ânes, 31 mulets, 174 vaches, 33 taureaux, 82 génisses, 235 moutons, 53 béliers, 1 606 brebis, 233 agneaux, 37 chèvres, 5 porcs et truies.
40. **État des récoltes en grains et farineux dans le département des Alpes-Maritimes en 1869, 7 M 4.**
41. **Labour avec des bœufs dans un terrain complanté d'oliviers, vers 1930, photographie Sauser, 21 Fi 37.**

10. La vigne

La vigne tenait une place très importante jusque dans les villages d'altitude et sa culture a longtemps gardé tous les caractères d'une tradition multiséculaire.

Le rendement de la vigne était très faible (20 hectolitres à l'hectare d'après une enquête de 1866), parce qu'elle était le plus souvent complantée. En 1803, Fodéré voyait dans « *la trop grande multiplicité des figuiers qu'on y trouve souvent aussi nombreux que les ceps* » une cause importante du peu de produit de la vigne.

Gravement menacée par des maladies (notamment l'oïdium) puis décimée par le phylloxéra à partir de 1877, la vigne a amorcé un rapide déclin. Confrontée à l'exode rural en montagne et à des baisses de rentabilité consécutives aux crises de surproduction notamment dans le Var en 1847-1848, la viticulture familiale a pris le chemin d'une décadence irrémédiable. La vigne est devenue un élément résiduel du paysage et se cantonne à une production de vin d'appellation contrôlée à Villars-sur-Var et à Nice sur les collines de Saint-Isidore dont le vin de Bellet était déjà apprécié au XVIII^e siècle.



Vendange au château Crémat à Nice, début XX^e siècle, photographie Gilletta, Médiathèque du Patrimoine.

42. **Carte de la production de vin dans le comté de Nice en 1701.**

43. **Donation après décès de deux pièces de terre et d'une vigne à l'église Notre-Dame de Châteauneuf-Villevieille, juillet 1154, 2 G 62/1.**

44. **Rapport adressé au préfet des Alpes-Maritimes sur la viticulture dans l'arrondissement de Nice, 31 mars 1813.**

« Il n'y a que dans l'arrondissement de Nice que quelques crus qui produisent des vins de qualité supérieure. Les meilleurs et les plus estimés sont ceux d'Aspremont et de Bellet. Ces vins sont capiteux et deviennent très bons en vieillissant. Mais dans leur composition, surtout pour les vins de Bellet il y a beaucoup de raisins qui à l'époque de vendange sont apportés des collines de Saint-Laurent et de La Gaude par les Provençaux du département du Var. Ces vins ainsi amalgamés prennent tous le nom de vin de Bellet ».

45. **Enquête statistique sur la situation des vignobles touchés par le phylloxera dans les Alpes-Maritimes en 1886 et en 1892, 7 M 100.**

En six ans le vignoble a régressé de 27 792 hectares à 15 700, soit près de 13 000 hectares détruits et 4 000 autres touchés en 1892.

46. **Vignoble à Saint-Jeannet, 20 juillet 1938.** Photographie Sauser, 21 Fi 18.

47. **Vendange au château Crémat à Nice, début XX^e siècle.** Photographie Gilletta, Médiathèque du Patrimoine.

11. L'olivier et l'arboriculture

Arbre sacré de la Grèce antique et répandu dans tout le bassin méditerranéen, l'olivier devait son importance aux multiples usages que l'on faisait de l'huile extraite de ses fruits. Dans la région il connut un regain de faveur à la fin du Moyen Âge et, surtout au XVIII^e siècle, il prit une place déterminante dans l'agriculture provençale. Il devint le principal produit d'exportation du comté de Nice. Les plantations se multiplièrent envahissant toutes les terrasses des coteaux biens exposés. L'année 1860 a marqué un tournant par suite d'une forte gelée qui a durement atteint les oliveraies. Après une succession de mauvaises récoltes, la mouche « kaïron » causa de plus en plus de ravages. L'oléiculture qui était jusqu'alors la principale source de revenu de la région s'installait dans la crise au moment où se profilait la concurrence fatale des huiles étrangères. Si l'olivier a connu le marasme il n'a pas pour autant déserté le paysage qu'il a durablement marqué, la prime à l'oléiculture instituée en 1910 ayant assuré difficilement sa survie. Le regain d'intérêt pour l'huile d'olive à la fin du XX^e siècle a conduit à la rénovation de certaines oliveraies.



Contrat pour l'achat d'huile d'olive par un juif de Grasse à un producteur de Vence, 29 septembre 1449, 3 E 79/74

48. Carte de la production d'huile d'olive dans le comté de Nice en 1701.
49. Contrat pour l'achat d'huile d'olive par un juif de Grasse à un producteur de Vence, 29 septembre 1449, 3 E 79/74
« Michael Saornini de civitate Vencie bona fide per se et suos vendidit Mathassie levi judeo civitatis Grasse presenti ementi videlicet tres cupas olei ad mensuram dicte civitatis Vencie et tantum plus quantum ipse Michael ultra suam provisionem recolliget sasonne proxime venienti ex suis olivariis ».
50. Emphytéose concédée par Pietro Orasio Guiseppe Thaon, d'une terre située à Saint-André comportant l'obligation d'y planter des oliviers, 4 octobre 1737, C 369
51. Gros olivier sous l'hôpital Saint-Pons à Nice, photographie Mader, avril 1907, 10 Fi 2360
52. Article de Nice-Matin du 9 mai 1974 sur la crise de l'oléiculture dans les Alpes-Maritimes
53. Oliveraie, à Saint-Roman de Bellet, janvier 2006, photographie M. Graniou.

12. Les plantes à parfum

C'est au XVII^e siècle que s'est développée dans la région grasseoise la culture des plantes à parfum en particulier le jasmin avec l'émergence de la parfumerie, un domaine d'activité vers lequel se sont alors orientés les tanneurs. La nécessité d'un approvisionnement régulier en fleurs fraîches accéléra le développement des cultures de plantes à parfum au milieu du XIX^e siècle dans toute la région grasseoise. De nombreux agriculteurs du littoral bénéficiant d'un meilleur réseau d'irrigation, notamment les canaux de la Siagne et du Foulon, consacrèrent des parcelles aux différentes plantes à parfum en fonction de la nature des sols. Après un hiver 1928-1929 parmi les plus rudes qu'ait connus la Côte d'Azur, la crise de 1930 qui toucha



Étiquette d'eau de fleurs d'oranger de la parfumerie Bruno Court à Grasse, 118 J 22.

directement le marché de luxe international se fit durement ressentir. Après la Deuxième guerre mondiale, la surface occupée atteignit 900 hectares à la période la plus faste. Mais les productions des régions tropicales et la fabrication des parfums synthétiques ont porté un coup sérieux à la culture des plantes à parfum sur la Côte d'Azur. La crise liée à l'augmentation brutale du prix du pétrole en 1974 et la hausse du coût de la main d'œuvre ont accéléré après 1975 le déclin des cultures.

54. Graphiques d'évolution de la production de fleur d'oranger, de jasmin et de rose de mai de 1930 à 1990.
55. Récolte de roses, début XX^e siècle, photographie Busin, 10 Fi 140.
56. Récolte de jasmin à l'Abadie en 1925, 40 Fi 568.
57. Cueillette de la cassie, autochrome, s.d., vers 1920, 40 Fi 423.
58. Cueillette de la jonquille, s.d., vers 1920, 40 Fi 441.
59. Cueillette de la fleur d'oranger au Bar, autochrome, s.d. vers 1920, 40 Fi 438.
60. Lettre de la commission de vente de Nérolium à la parfumerie Muraour de Grasse fixant le prix des fleurs d'oranger pour la récolte de 1930, 101 J 3.
61. Étiquette d'eau de fleurs d'oranger de la parfumerie Bruno Court à Grasse, 118 J 22.
62. Article de Nice-Matin du 4 mai 1994 sur le déclin de la production des roses de mai.

13. L'endiguement et le maraîchage

Les basses vallées des fleuves côtiers, Paillon, Var, Loup, Siagne, constituaient des zones inondables en raison du régime torrentiel des cours d'eau. Les deltas se déployaient largement en zones de marécages, où s'épanouissaient oseraies et vernes. La riziculture s'était développée au XVI^e siècle sur les terres irriguées de la base vallée de la Siagne. Dans la première moitié du XIX^e siècle des travaux de dessèchement de la plaine de Laval ont été pratiqués sur une grande échelle. La plaine assainie a été livrée à l'agriculture avec des prairies artificielles de luzerne et du blé. D'une toute autre envergure fut l'œuvre d'endiguement du Var, menée à bien sous le Second Empire en rive gauche avant d'être réalisée en rive droite au XX^e siècle. L'endiguement a permis de nouvelles formes d'activités agricoles dans la basse vallée du Var grâce à l'alluvionnement artificiel. Dès 1881, l'administration des domaines vendit la majorité des bassins colmatés. Ces terres échappèrent au morcellement généralisé. Malgré un recul certain à la fin du XX^e siècle en raison de l'inexorable avancée urbaine, l'activité perdure grâce à la proximité d'un marché actif des légumes frais soutenu par de nombreux consommateurs.



Vue aérienne des cultures maraîchères sur les terrains résultant de l'endiguement du Var, 1991.

Photographie laboratoire départemental de l'Équipement, 22 Fi.

63. Carte d'utilisation du sol de la vallée de la Siagne d'après le cadastre napoléonien, début XIX^e siècle
64. Convention passée entre l'évêché de Grasse et deux habitants de Mougins pour réaliser la moisson du riz sur des terres situées dans la vallée de la Siagne, 24 août 1520, 3E 74/18.
65. Plan aquarellé du projet d'endiguement de la rive gauche du Var sur la commune de Nice, 1861, 2 Q 115.
66. et 67. Vues aériennes des cultures maraîchères sur les terrains résultant de l'endiguement du Var, 1991, photographies laboratoire départemental de l'Équipement, 22 Fi.

14. La fleur coupée

L'écrivain Alphonse Karr a quitté la France pour Nice au moment de l'instauration du Second Empire. Dans la grande propriété Bermond qu'il louait à la périphérie de Nice, il s'improvisa horticulteur et ouvrit un magasin pour vendre des fleurs aux étrangers. Il avait ainsi ouvert la voie à une nouvelle forme d'agriculture dont l'essor fut lié à l'ouverture de la voie ferrée en 1864. Elle permettait des expéditions plus lointaines répondant à l'attente d'une clientèle imprégnée de l'image idyllique d'une Riviera favorisée par l'exceptionnelle douceur du climat. Progressivement la fleur coupée est devenue l'objet essentiel de la culture dans la zone littorale. L'œillet était la principale production. L'essor a été très rapide. En 1960, 1200 exploitants pratiquaient l'horticulture sur les pentes des coteaux du delta du Var où étaient aménagées des terrasses irriguées. De culture de plein champ on est passé progressivement à une exploitation intensive sous serres permettant un gain de production. Mais une sévère concurrence étrangère sur les marchés internationaux et la pression spéculative sur le foncier ont entraîné une diminution sensible des exploitations de fleurs coupées puisqu'un quart a disparu en dix ans entre 1970 et 1980.



Gravure publiée dans *L'Illustration* représentant l'établissement horticole et le dépôt de fleurs d'Alphonse Karr à Nice, 1859, 1 J 261

68. Gravures publiées dans *L'Illustration* représentant l'établissement horticole et le dépôt de fleurs d'Alphonse Karr à Nice, 1859, 1 J 261.
69. Lettre à en-tête de l'établissement horticole Martin, situé à Nice, 1910, 1 J 251.
70. Vue aérienne de cultures florales sous serres à Antibes, juillet 1957, documentation pédagogique Lapie, 10 Fi 75.
71. Cultures sous serres à Antibes (quartier du Val Claret), 1972, 598 W 108.
72. Lettre au préfet des Alpes-Maritimes annonçant la création d'un comité de promotion de l'œillet, 13 septembre 1974, 447 W 32.
73. Article de *Nice-Matin* du 5 mai 1981 sur le recul de la culture de l'œillet et de l'horticulture dans les Alpes-Maritimes.

15. Le recul des terres agricoles

Amorcé dès le XIX^e siècle par le manque de main d'œuvre attirée par les emplois plus rémunérateurs de la ville, le recul des cultures traditionnelles s'est accéléré après la première guerre mondiale. Entre 1913 et 1929 les surfaces qui y étaient consacrées dans la campagne azurée sont passées de 20 000 à 14 000 hectares. Alors qu'aucun terroir n'a échappé à ce déclin général, au contact de la campagne, des villes ont subitement enflé par le développement des fonctions touristique et commerciale. A la fin du XIX^e siècle, alors que les villes du littoral



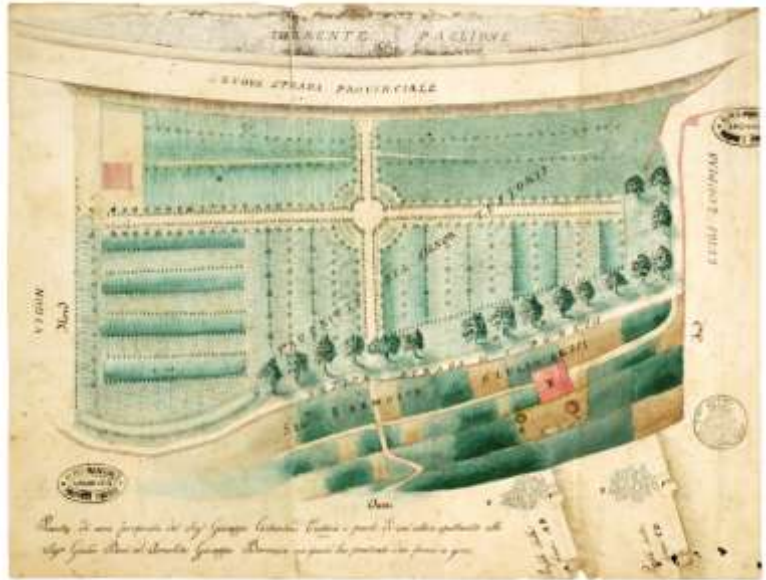
étaient en pleine expansion, la crise des cultures traditionnelles et l'exode rural ont donné à l'espace périurbain une fonction de réserve qui a contribué à la fossilisation et à la stérilisation de l'agriculture et expliqué, par l'absence de transformation du vieux système arboricole, la persistance du paysage traditionnel et sa mutation progressive en zone verte suburbaine. Le nombre d'exploitations s'est effondré de 13 650 en 1955 à 2 300 à la fin du siècle. L'avancée inexorable de la ville, particulièrement de Nice dans la plaine du Var, entamait à la fin du XX^e siècle les derniers bastions d'une agriculture résiduelle.

Plan aquarellé des propriétés agricoles de Jules Milon de Peillon en vue d'un projet de lotissement au quartier du Puget et de la Tour à Saint-Laurent-du-Var, établi le 17 février 1873, 3 U 2/65.

74. **Plan aquarellé des propriétés agricoles de Jules Milon de Peillon en vue d'un projet de lotissement au quartier du Puget et de la Tour à Saint-Laurent-du-Var, établi le 17 février 1873, 3 U 2/651.**
75. **Le site des propriétés Milon de Peillon au quartier du Puget après son urbanisation.** Photographie J.-F. Boué, juillet 2006.
76. **Vue des coteaux de Vence couverts de cultures florales depuis les fortifications de Saint-Paul, vers 1920**
77. **Le même site reboisé avec des constructions éparées en 2006,** photographie J.F. Boué.
78. **Terrasses d'oliviers abandonnées à Saint-Jean-la-Rivière, 2006,** photographie J.F. Boué.

16. Les jardins utilitaires et d'agrément

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les jardins utilitaires, à la fois potagers et vergers, fournissaient aux familles une part importante de leur alimentation. Situés à proximité immédiate des agglomérations, ils formaient de véritables couronnes. Sur le littoral, ces jardins étaient aussi des centres de production florale et de plantes à parfum et constituaient, notamment à Nice, un véritable paysage jardiné. Les jardins d'agrément sont mal connus. On sait que des jardins aux plans simples et réguliers accompagnaient les habitations aristocratiques, en ville ou à la campagne. A l'intérieur des agglomérations, il s'agissait de



Plan aquarellé de la propriété Bermond le long du Paillon à Nice, 18 juillet 1842, 1 Fi 130.

petits jardins, de 20 à 30 mètres de côté, présentant des allées en croix axées sur un petit bassin. A l'extérieur, les maisons de campagne que Grassois et Niçois se firent construire à partir du XVII^e siècle se résumaient souvent à une simple terrasse pourvue d'un puits, d'une fontaine ou d'un bassin dominant des allées rectilignes plantées d'arbres toujours verts.

79. Partage de biens à Grasse situés rue « Gloca » près du « cortile » ou « jardinum » de Pierre Jusberti, 29 juin 1376, 3E 79/22.

80. Instruction du comte de Thorenc pour l'aménagement de sa propriété à Grasse relative à un « projet de bosquet », 6 avril 1782, 25 J 197.

« L'homme de goût qui sait vivre et jouir de luy même qui cherche les plaisirs vrais et simples qui rêve de faire une promenade cherchera à la faire a porter de sa maison ; il la fera si commode et si agréable qu'il s'y puisse plaire a toutes les heures de la journée et pourtant si simple et si naturelle qu'il semble n'avoir rien fait, il rassemblera l'eau la verdure l'ombre et la fraîcheur ; la direction de ses allées ne sera pas en ligne droite mais elle aura je ne sais quoy de vague comme la demande d'un homme qui erre en se promenant [...] On peut y planter et pratiquer des massifs, des berceaux, des touffes pendentes, des bosquets disposés de manière précaire en effet riant et agréable ; on peut y faire venir du gazon serré, mêlé de serpolet, de thim, de marjolaine et autres herbes odoriférantes des fleurs des champs mêlées avec celles des jardins. On forme des touffes en plantant des arbres de bois flexible dont on fait recorber les branches et prendre racine. On fait venir dans les endroits découverts des broussailles éparses la et la sans simétrie : le sol des roses, des fourres de lilas, des framboisiers, groseillers, sureau, genêt, noisetiers... on pratique des allées tortueuses baties de ses bocages fleuris et couvertes de guirlandes de vigne de Judée, de vigne vierge, de houblon, de lizeron, de clématite ainsi que de chèvrefeuille et jasmin ».

81. Dessin publié dans L'Illustration représentant la villa Arson à Nice, reconstitution d'un jardin du XVIII^e siècle.

82. Gravure représentant la récolte des orangers dans un verger aux environs d'Antibes, d'après le tableau de Vernet faisant partie de la collection des ports de France (l'image est inversée), s.d. vers 1750.

83. Plan aquarellé du jardin du palais royal de Nice, s.d., vers 1770, Ni m 3 add. n° 5

84. Plan aquarellé de la propriété Bermond le long du Paillon à Nice, 18 juillet 1842, 1 Fi 130.

17. L'acclimatation des végétaux exotiques

Au XIX^e siècle, l'essor de l'acclimatation de végétaux exogènes sur le littoral des Alpes-Maritimes et du Var fut rendu possible par des conditions climatiques favorables, similaires à celles de plusieurs régions du monde. Les grands voyages et les explorations permirent de ramener un grand nombre de végétaux pour les introduire dans les jardins du littoral. Le jardin d'acclimatation créé dans l'enceinte de l'École centrale du département, en 1801, fut le premier jardin botanique des Alpes-Maritimes. Les amateurs constituèrent dans leurs propriétés d'immenses collections de végétaux en procédant par achats et échanges. Au début du XX^e siècle, on évaluait à 6 000 le nombre d'espèces subtropicales cultivées à l'air libre par ces passionnés sur la Côte d'Azur en incluant la Riviera italienne. Cet extraordinaire engouement pour la botanique mais aussi pour l'exotisme est aussi dû à la démocratisation de l'histoire naturelle et à la multiplication des sociétés savantes qui diffusent les nouvelles connaissances. Le recours à ces végétaux nouvellement acclimatés pour créer les jardins des villas et des hôtels et pour agrémenter avenues et parcs publics a eu pour conséquence de substituer au paysage agricole du littoral un paysage nouveau, exotique et dépaysant.



Jardin de la villa Thuret à Antibes, s.d. vers 1920, 40 Fi 3.

85. **Lettre du directeur de la Malmaison annonçant l'envoi à Nice de plantes exotiques parmi lesquelles le lin de Nouvelle-Zélande dont on extrait dans ce pays une filasse « bien supérieure à celle du chanvre », 14 brumaire an XIII, CE M 370.**
86. **Lettre de Victor Tiranty au sujet de l'importation de jeunes plants de palmiers destinés à sa propriété de Longchamp à Nice, 17 juillet 1812, CE M 434.**
« il y a environ quinze jours que j'ai fait acheter dans la commune de Bordighière cinquante plants de palmiers pour les planter dans mon jardin de Longchamp et je devais porter ces plants dans le courant de la semaine prochaine parce que la seule saison propice à cette plantation est dans le mois de juillet, lorsque monsieur le maire de ladite commune de la Bordighière m'a fait l'honneur de me prévenir que Monsieur l'auditeur en Conseil d'État venait de lui transmettre l'ordre de s'opposer à toute exportation, hors du territoire de ladite commune, de jeunes plants pour en pouvoir faire une plantation le long de la nouvelle route impériale. Comme la commune de la Bordighière est très abondante dans ces sortes de plantes, de façon que les cinquante que je me proposais d'en extraire pour les faire planter dans cette commune ne peut être d'obstacle à ce que la route impériale en soit fournie, j'ai recours avec confiance à votre justice afin qu'il vous plaise me permettre ladite extraction ».
87. **Melaleuca linariifolia situé avenue Verdi à Nice, juin 1903, photographie Mader 10 Fi 236.**
Légende de Mader au dos « cette espèce, improprement dénommée papyrus à cause de son écorce se détachant en lanières et pouvant être utilisée sans préparation pour y écrire est très rare sur la Côte d'Azur (j'en connais seulement 3 pieds à Nice, 2 à la villa Thuret à Antibes et 1 à Hyères). Celui-ci est le second comme beauté. Le plus grand exemplaire d'Europe que je n'ai pas pu photographier d'une façon satisfaisante parce qu'il est trop resserré entre des arbres plus élevés se voit dans le jardin du lycée de Nice ; planté en 1811, c'est un don de l'impératrice Joséphine au naturaliste Risso ».
88. **Eucalyptus globulus d'Australie, le plus gros de la Côte d'Azur d'une hauteur de 40 mètres environ à Nice entre la place d'Armes et les prisons en bord de la voie ferrée, janvier 1903, photographie Mader.**
Commentaire au dos de la photographie : « ce spécimen montre bien ce que pourraient être les arbres de la région sans la manie regrettable de les tailler à outrance et à de petits intervalles. Après la forte gelée du jour de l'an 1905, il se montra à peu près intact alors que le feuillage des eucalyptus taillés récemment avait partout beaucoup souffert. La localité où il croit est pourtant une des plus froides de Nice ».
89. **Jardin de la villa les Palmiers à Nice, plus gros araucaria excelsa d'Europe âgé de plus de 50 ans, janvier 1905. Photographie Mader, 10 Fi 2362.**
90. **Jardin de la villa Thuret à Antibes, s.d., vers 1920, 40 Fi 3.**
91. **Jardin de cactées, villa Éphrussi de Rothschild, photographie M. Graniou.**
92. **Jardin du parc Carol de Roumanie à Nice, photographie M. Graniou.**

18. Les jardins des hivernants

Conjugée avec l'implantation massive en Europe de plantes du monde entier, l'arrivée des hivernants au milieu du XIX^e siècle fut à l'origine dans les Alpes-Maritimes de l'essor spectaculaire de jardins d'un genre nouveau. Entre 1850 et 1914, le littoral se couvrit de villas et d'hôtels entourés de parcs et de jardins établis à grands frais. Ces derniers eurent pour modèles le jardin paysager anglais, adapté aux sites et au climat, ou le jardin mixte (paysager et classique) et furent



Jardin exotique d'une propriété à Nice, s.d. vers 1900.
Photographie Gilletta, 10 Fi 632.

composés de façon identique : arbres et arbustes subtropicaux, massifs de fleurs, larges surfaces gazonnées offrant à leurs propriétaires un fleurissement hivernal et un aspect toujours vert. Chacun de ces jardins était un véritable jardin botanique. L'esprit de collection primait sur l'esthétique. La demeure placée sur la partie la plus élevée du terrain, de grandes allées sinueuses permettant la promenade, des belvédères offrant des points de vue, telles étaient les caractéristiques des plans de ces jardins. Au début du XX^e siècle, on assista à un recul de la tendance botanique et de l'exotisme. Les jardins composés entre 1900 et 1914 présentaient des collections de styles de jardin, géométriques, et étaient plus respectueux de la végétation autochtone.

93. Article sur le jardin de la villa Vigier à Nice, publié dans *La Vie à la campagne*, 13 février 1909, 1J 256
94. Le jardin de la villa Vigier à Nice, s.d., vers 1900, photographie Gilletta, 10 Fi 1611.
95. Jardin exotique d'une propriété à Nice, s.d., vers 1900, photographie Gilletta, 10 Fi 632.
96. Jardin d'une villa à Nice, s.d., vers 1900, photographie Gilletta, 10 Fi 1610.
97. et 98. Les jardins de la villa Éphrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat, photographie M. Graniou.

19. Le renouvellement de l'art des jardins au XX^e siècle

A la veille de la première guerre mondiale émergea une nouvelle forme de style de jardin, adaptation du style néo-rural anglais, le jardin néo-méditerranéen, à l'initiative de paysagistes comme Ferdinand Bac. Les influences étaient multiples ; latine, italienne, espagnole, provençale, arabe. Une grande attention était portée au paysage méditerranéen et à sa végétation, notamment au cyprès pyramidal. On redécouvrit le plan régulier et la symétrie des



Photographie en couleurs des jardins de la villa Torre Clementina publiées dans *L'Illustration*, 26 février 1921, Pr 103.

allées rectilignes, en pentes ou en escaliers. Le jardin méditerranéen était

aussi un retour à l'architecture locale et aux matériaux pauvres. Ses autres attributs étaient les patios et les terrasses qui prolongeaient la maison, les pergolas, qui évitaient l'ombre excessive, et les jarres fleuries qui apportaient la couleur. La crise économique de 1930 puis la seconde guerre mondiale donnèrent un coup d'arrêt aux grands jardins privés. Ceux qui subsistent, propriétés privées ou acquisitions des municipalités, sont aujourd'hui autant de témoins de l'histoire des jardins et doivent être considérés comme un patrimoine exceptionnel aussi fragile qu'irremplaçable.

99. et 100. Jardin de la villa Isola Bella à Cannes, photographie, s.d., vers 1910, 82 J 92.

101. Rapport d'expertise sur les dégâts occasionnés au jardin du château Sainte-Anne à Cannes par suite de la transformation du parc, 5 juillet 1927, 3U1/1267 n° 371.

« Lady Michelham avait l'intention de transformer entièrement le parc et les jardins en un jardin à la française suivant les conceptions de l'architecte-paysagiste M. Duchêne... Dans l'ensemble du parc, 115 arbres, la plupart appartenant à la famille des palmiers ont été non pas arrachés mais coupés au pied sur l'ordre de lady Michelham ».

102. Photographie en couleurs des jardins de la villa Torre Clementina publiées dans *L'Illustration*, 26 février 1921, Pr 103.

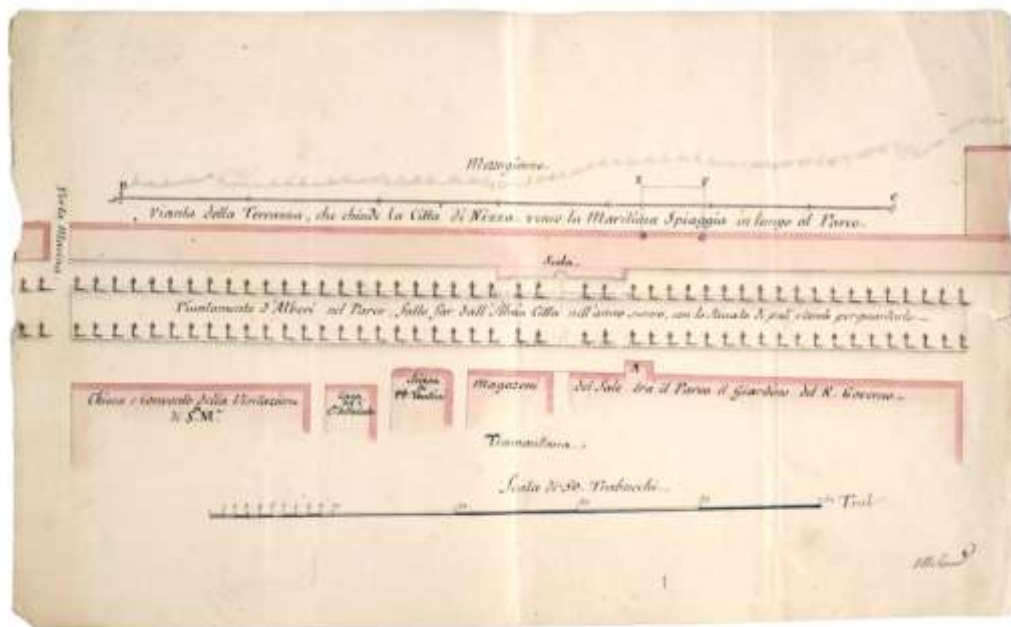
103. Vue cavalière de la villa Croisset et de ses aménagements paysagers, œuvre de Ferdinand Bac, publiée dans *L'Illustration* du 2 décembre 1922, 1 J 256.

104. Commentaires autographes de Ferdinand Bac sur les aménagements des jardins de la villa des Colombières à Menton, s.d., vers 1925. 1 J 797.

105. Villa La Lepolda à Villefranche-sur-Mer, photographie extraite de l'ouvrage d'Octave Godard, *Jardins de la Côte d'Azur*, 1925

20. Les jardins publics

Jusqu'au XVIII^e siècle, la présence de l'arbre dans la ville, sur l'espace public, est marginale. Il faut attendre que l'expansion urbaine fasse sortir les villes de leurs fortifications pour voir se créer des cours, longues allées agrémentées d'arbres. C'est dans la seconde moitié du XIX^e siècle que parcs, jardins publics et squares apparurent en France. Dans les Alpes-Maritimes, cette période vit la création d'un grand nombre de jardins publics et de promenades arborées. A Nice, comme dans les autres villes du littoral, l'arbre participa à la mise en scène du front de mer, à l'usage des touristes, transformant complètement son aspect par des plantations linéaires créant de nouvelles perspectives. Après la deuxième guerre mondiale, les jardins furent peu ou mal pris en compte dans les projets urbains. La priorité était à la construction massive de logements et leur accompagnement végétal passait au second plan, faisant appel à de larges surfaces gazonnées. Dans les années 80, on assista à une renaissance d'une politique des espaces verts avec la prise de conscience de la nécessité qu'une politique de qualité devait succéder à une politique de quantité, grâce à une meilleure prise en compte des besoins des usagers et à un retour à des jardins plus complexes.



Plan montrant la plantation d'arbres le long des terrasses à Nice pour réaliser une promenade publique, 10 juin 1776, Ni m 13/1 n° 11.

106. **Plan montrant la plantation d'arbres le long des terrasses à Nice pour réaliser une promenade publique, 10 juin 1776, Ni m 13/1 n° 11**
« un piantamento d'alberi a due file oltre al toglier la monotonia de' muri che li racchiuderano el sostituir con la verdegza un aria ridente al pristino lugubre aspetto, avrebbe altresì facilitato coll'ombra il passeggio in quelle ore nelle quali, tuttoche desiderato, praticar non si poteva ».
107. **Devis de plantation d'ormes à Nice sur la place Napoléon, le long de la promenade conduisant au port et sur le cours, 16 décembre 1809, CE O 159/8.**
108. **Plan montrant le plus ancien jardin public de Nice, le jardin des Plantes, 1893, 2 O 706**
109. **Arbres d'alignement sur la promenade des Anglais, 1894, photographie Gilletta, 10 Fi 2907.**
110. **Le jardin Albert I^{er} réaménagé sur le Paillon (à droite le jardin des Plantes), s.d., vers 1900, photographie Gilletta, 10 Fi 2908.**
111. **Parc Phœnix à Nice, 2006, photographie M. Graniou.**

21. La ville dans la nature

Dans les années 1970, la croissance très forte de la population des Alpes-Maritimes a eu pour conséquence un éparpillement des villes et un étalement des banlieues. La dégradation du milieu urbain soumis à toutes les pollutions et le désir de la maison individuelle, conjugués avec la facilité de déplacement offerte par l'automobile, ont incité les habitants à s'installer à la campagne, en maison individuelle, afin de bénéficier d'un cadre de vie naturel. L'industrie n'est pas restée à l'écart du mouvement. En 1969, à l'initiative du sénateur Pierre Lafitte, s'est mise en place la technopole Sophia-Antipolis regroupant des activités innovantes. Elle se déploie aujourd'hui sur 2 300 hectares dont les deux-tiers d'espaces verts protégés. En dévorant le sol et en développant la superficie du réseau routier, l'habitat diffus a gagné de vastes zones vouées à l'agriculture et est devenu un sujet de préoccupation des urbanistes qui ont mis en avant la dégradation des paysages et les surcoûts d'équipement pour prôner, à la fin du XX^e siècle, une nouvelle densification de la ville afin de préserver des terrains vierges.



Plan du lotissement du domaine du Cap-Ferrat, 3 U1/118.

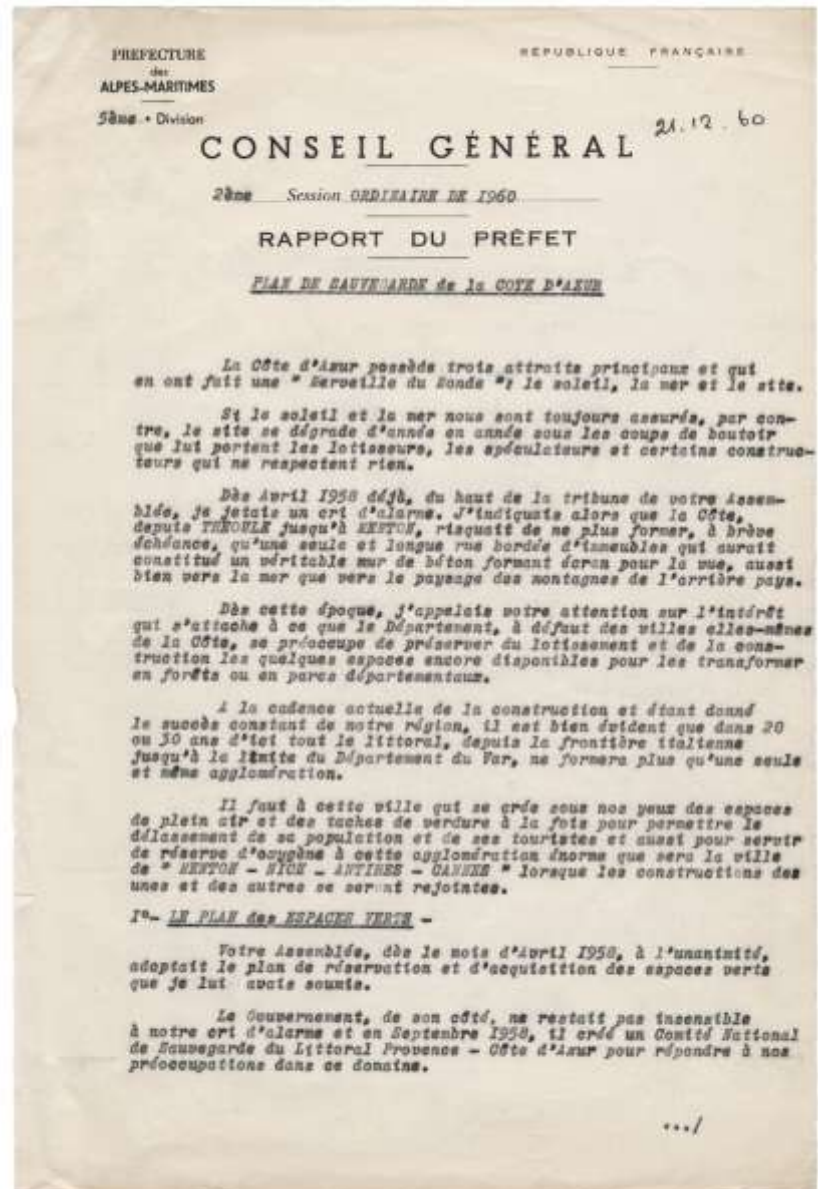
112. Plan du lotissement du domaine du Cap-Ferrat, 3 U1/1181.
113. Le lotissement du domaine des pins à Menton en cours de construction, octobre 1947, photographie Laboratoire départemental de l'Équipement, 598 W 10.
114. Publicité pour le domaine résidentiel de la Peyrière et du golf à Mougins, s.d., 35 J 2.
115. Lettre du ministre de la Protection de la Nature et de l'Environnement au préfet des Alpes-Maritimes fixant les recommandations générales pour l'environnement du futur complexe d'activités de Valbonne, 15 février 1974, 176 W 47.
116. Photographie aérienne du site de Valbonne-Sophia-Antipolis, IGN, 28 Fi 1, cliché 186.

22. Les parcs suburbains

Dès 1955, le préfet Pierre-Jean Moatti se préoccupa d'engager le département des Alpes-Maritimes dans une politique de sauvegarde des paysages, menacés par une urbanisation dévorante. Il soumit à l'Assemblée départementale, en octobre 1958, un projet d'acquisition d'espaces verts boisés destinés à s'insérer dans la frange urbaine en formation. En mars 1966, 5 parcs avaient vu le jour en totalité et 3 partiellement, malgré l'opposition de propriétaires s'estimant lésés par les expropriations. Cette politique a été reprise et amplifiée à la fin du XX^e siècle avec l'extension de la Valmasque à 561 hectares, les 480 hectares de la Brague, 650 hectares du plan des Noves ou encore grâce à l'action conjointe du département et de l'État qui a acquis par le conservatoire du littoral créé en 1975 le mont Vinaigrier et, en 1997, un domaine de 370 hectares à l'extrémité du massif de l'Estérel. Cet effort marque une rupture avec une politique

foncière uniquement fondée sur le développement de l'habitat et des zones d'entreprises et permet de laisser aux générations futures un patrimoine naturel préservé et valorisé.

117. **Rapport du préfet des Alpes-Maritimes à la session du conseil général du 21 décembre 1960**
« Plan de sauvegarde de la Côte d'Azur », 214 W 3.
118. **Carte d'implantation de parcs urbains et suburbains projetés dans les Alpes-Maritimes, s.d. vers 1960**, 214 W 3.
119. **Article de *La Défense du Midi* : « 20 maires de communes menacés par le projet insensé des espaces verts vont constituer un comité de défense des intérêts communaux », janvier 1962**, 214 W 3.
120. et 121. **Le parc de la Valmasque, juillet 2006**, photographie J.F. Boué.



Rapport du préfet des Alpes-Maritimes à la session du conseil général du 21 décembre 1960
« Plan de sauvegarde de la Côte d'Azur », 214 W 3.